

**PLACÉE
1999-2002**

**Plan local d'action concertée pour l'économie et l'emploi
1999 - 2002**



**Société de développement économique
Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles**

Plan local d'action concertée pour l'économie et l'emploi
pour l'arrondissement
Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles
1999 - 2002

ISBN 2-922553-00-0
Dépôt légal, 1^{er} trimestre 1999
Bibliothèque nationale du Québec
© Tous droits réservés, 1999

Éditeur et distributeur :
Société de développement économique
Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles
SODEC RDP•PAT
10 655, boulevard Henri-Bourassa Est
Bureau 301
Montréal (Québec) H1C 1G7
Téléphone : (514) 494-2606
Télécopieur : (514) 494-3071
Courriel : sodec@total.net

Table des matières

Le résumé	5
Le contexte du PLACÉE	7
La démarche de consultation et de validation	9
La SODEC RDP•PAT	11
Le portrait du territoire	13
L'aspect géographique	14
L'aspect économique	15
L'aspect social	18
Le portrait entrepreneurial	20
Le portrait de la main-d'œuvre active	21
La main-d'œuvre inoccupée	22
Le diagnostic du territoire	27
Les perspectives de développement économique	29
Les perspectives de développement social	30
L'entrepreneuriat	31
Les forces et les faiblesses	32
Les opportunités et les menaces	33
Les priorités de la SODEC RDP•PAT	35
Le diagnostic	36
La planification	37
Les prémisses organisationnelles	37
La mission	37
Les stratégies d'intervention	38
Les axes de développement	39
Les moyens	41
Les actions	43
Les objectifs	46
Les cibles	46
Les réalisations et les résultats escomptés	47
Le plan d'action 1999-2002	48
Les arrimages avec les autres priorités locales et régionales	53
L'accompagnement et les suivis des promoteurs	56
Les priorités et les objectifs en économie de marché	57
Les priorités et les objectifs en économie sociale	58
Les propositions au CLE	59
La conclusion	61
Annexes	62
Politiques d'investissement FLI, FÉS et JP	63

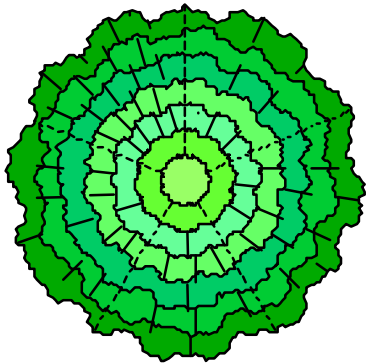
ISBN 2-922553-00-0
 Dépôt légal, 1^{er} trimestre 1999
 Bibliothèque nationale du Québec
 © Tous droits réservés, 1999

Éditeur et distributeur :
Société de développement économique
Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles
 (SODEC RDP•PAT)
 10 655, boul. Henri-Bourassa Est
 Suite 301
 Montréal (Québec)
 H1C 1G7
 Téléphone : (514) 494-2606
 Télécopieur : (514) 494-3071
 Courriel : sodec@total.net

LE RÉSUMÉ

Le résumé

On reconnaît l'arbre à ses fruits



	Niveau	
Mission	1	
Stratégies	2	N= 5
Axes	3	N= 16
Moyens	4	N= 34
Actions	5	N= 87
Objectifs An 1	6	N= 87
Cibles An 3	7	N= 87

Le territoire de la Société de développement économique Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles (SODEC RDP•PAT) est localisé à l'Extrême-Est de l'Île de Montréal. Il se caractérise par sa grande superficie (41,6 km²) et de grands espaces libres. Il a une structure industrielle manufacturière représentative. La population s'élève à près de 100 000 personnes dont 49 630 (1996) ont un emploi et où l'on recense 25 528 emplois (1996).

Le territoire est considéré comme riche et prospère. La vérité est toutefois nuancée. Environ 8 % des établissements et 11 % des emplois ont été perdus au cours des six dernières années. On ne peut considérer le territoire comme pauvre mais il y a, indéniablement, un appauvrissement.

Les indicateurs socio-économiques analysés par secteur de recensement révèlent des secteurs vivant des problématiques particulières : vieillissement de la population, familles monoparentales nombreuses, taux de chômage anormalement élevé, concentration de population immigrante et répartition des revenus disparate.

Le secteur manufacturier a démontré une vigueur peu commune avec une croissance de l'emploi sans qu'il y ait une augmentation du nombre d'entreprises. Le secteur commercial est en difficulté.

À partir de ces constats, la SODEC RDP•PAT a dégagé **cinq stratégies d'intervention** qu'elle utilisera pour développer l'économie et l'emploi dans le cadre de son mandat de Centre local de développement (CLD) de Montréal :

1. Miser sur nos secteurs forts ou novateurs;
2. Consolider les entreprises existantes;
3. Stimuler l'entrepreneuriat local;
4. Augmenter et développer les compétences des travailleurs;
5. Améliorer l'image du territoire et en augmenter son rayonnement.

Développées dans la section des priorités, des prémisses de base guident l'ensemble de ce plan. On ne privilégie aucune démarche entrepreneuriale. C'est-à-dire que les actions seront directement reliées aux entreprises et aux emplois dans une structure soit d'économie de marché, soit d'économie sociale. **L'approche est de développer les entreprises et les emplois sans tenir compte, au préalable, de la structure légale des organisations de travail dans lesquelles on interviendra.**

Les interventions sont priorisées et interreliées. Ainsi la première stratégie est plus importante que la cinquième mais chacune d'elles s'influence mutuellement. Ceci veut également dire que la SODEC RDP•PAT mettra, relativement, plus d'efforts (humains et financiers) pour la première stratégie et, conséquemment, moins pour la cinquième. Par contre, en considérant tous les efforts et les ressources des autres partenaires, il est fort possible qu'une stratégie, globalement, reçoive plus de financement et d'interventions que la première stratégie. **Pour mieux réaliser sa mission, la Société devra œuvrer sur les forces et les potentiels du territoire afin de corriger les faiblesses et les menaces. Cette approche offre le plus de chance de réussir dans notre domaine.** Chaque stratégie sous-tend un nombre variable d'axes de développement dont découlent des moyens qui seront utilisés pour réaliser des actions et ainsi atteindre les objectifs fixés par la SODEC RDP•PAT.

LE CONTEXTE DU PLACÉE

Le contexte du PLACÉE

À l'automne 1996 était tenue la *Conférence socio-économique sur le devenir social et économique du Québec*, en raison de la lutte au déficit. Lors de cette conférence, les partenaires publics, privés et associatifs ont établi des consensus nationaux pour axer tous les efforts sur le développement de l'emploi et de l'économie. En outre, des orientations majeures du développement de l'entrepreneuriat ont été retenues dans le secteur de l'économie de marché. Quant au développement de l'économie sociale, il a été identifié comme une priorité socio-économique et a été reçu comme étant l'une des voies de solution aux problématiques économiques et sociales actuelles.

Préalablement à cette conférence, le gouvernement québécois avait mis sur pied différents chantiers de travail en étroite collaboration avec les partenaires de la société civile. L'un de ces chantiers portait sur l'économie sociale et son rapport *Osons la solidarité* avait permis de situer le modèle québécois d'économie sociale.

Par la suite, le ministère des Régions a fait adopter sa politique de soutien au développement local et régional, et l'économie sociale qu'il confia aux instances régionales (Conseils régionaux de développement) et locales (Centres locaux de développement) avec la collaboration des autorités municipales.

Concurremment à la mise en place du réseau des CLD à l'échelle du Québec, le gouvernement du Québec a également refondu sa structure en ce qui concerne l'emploi et la sécurité du revenu. Il a intégré sous une seule juridiction gouvernementale québécoise les Centres de développement des ressources humaines du fédéral (CRHC), la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM) et le ministère de la Sécurité du revenu (MSR) en un seul ministère québécois nommé Emploi et Solidarité.

Conséquemment, un réseau de Centres locaux d'emploi (CLE) s'est déployé sur tout le territoire du Québec regroupant, au niveau local, l'ensemble des ressources (humaines, financières, matérielles et informationnelles) affectées au développement de la main-d'œuvre. Ainsi, il y a un CLE pour chacun de nos deux quartiers.

C'est dans ce contexte particulier (décisions gouvernementales, nouvelles structures, approche locale) que la SODEC RDP•PAT, devenue officiellement en juin 1998, mandataire du CLD de Montréal, doit rédiger, proposer et faire en collaboration étroite avec les CLE de son territoire des consensus locaux sur les objectifs et les cibles de développement local en **économie** et de **l'emploi**.

Ces consensus auront donc été utiles pour préparer le plan local d'action concertée pour l'économie et l'emploi, soit le PLACÉE exigé dans le protocole d'entente entre les organismes de développement local, la Ville de Montréal et le ministère de la Métropole.

**LA DÉMARCHE DE CONSULTATION
ET DE VALIDATION**

La démarche de consultation et de validation

En tant qu'organisme du milieu et dans le cadre de son mandat constitutif, la SODEC RDP•PAT a procédé à une consultation pour élaborer son PLACÉE. Premièrement, le Comité de partenaires de la Société a entériné le plan de développement organisationnel. Deuxièmement, la direction générale a supervisé l'exercice de consultation du milieu qu'elle a confié aux responsables des services aux entreprises en économie de marché et aux services aux entreprises en économie sociale.

D'une part, la direction des services aux entreprises en économie de marché a consulté les organismes locaux œuvrant auprès des entrepreneurs privés actuels et potentiels comme le commissariat industriel, Développement de l'Est (Ville de Montréal), les Services d'aide aux jeunes entrepreneurs de l'Est de l'Île de Montréal (SAJE), le Carrefour jeunesse-emploi du territoire, le Centre local d'emploi (CLE), etc. En deuxième partie, ils ont rencontré des dirigeants d'entreprises ciblées pour leur influence sur le développement local. Ces dirigeants de petites, moyennes et de grandes d'entreprises ont apporté leur expertise en plus de donner leur avis sur les priorités en développement d'entreprises en économie sociale. ([voir la liste des organismes et des personnes consultés, en annexe](#)).

D'autre part, la direction des services aux entreprises en économie sociale a utilisé l'expertise des deux antennes dans le milieu, soit la Corporation de développement communautaire de la Pointe (CDC de la Pointe) et le Regroupement du développement en partenariat de Rivière-des-Prairies (RDPàRDP). Les groupes communautaires ont été invités à exprimer leurs besoins et à donner leur avis sur les sections du PLACÉE les interpellant. Ces deux antennes sont les deux tables locales de consultation entérinées par le Conseil d'administration de la SODEC RDP•PAT et le Comité de partenaires.

Précédée par des séances d'information auprès des groupes communautaires, une première rencontre a permis de valider le diagnostic local et d'identifier les axes prioritaires d'intervention, les objectifs poursuivis et les stratégies choisies. De plus, lors de cette rencontre, les groupes communautaires ont fourni leur avis sur le développement local pour les entreprises en économie de marché. Une deuxième rencontre, avec les responsables des tables locales de consultation des groupes communautaires, a permis de valider les moyens d'action. ([voir la liste des organismes et des personnes consultés, en annexe](#)).

Puis la SODEC RDP•PAT a concilié les besoins de la collectivité en développement de l'entrepreneuriat local. Finalement la Société a explicité le PLACÉE aux intervenants locaux lors d'une rencontre générale.

LA SODEC RDP•PAT

La SODEC RDP•PAT

[Voir les membres de l'équipe de la SODEC RDP•PAT.](#)

[Voir des membres du Conseil d'administration.](#)

SODEC ... en bref

La SODEC RDP•PAT fut fondée le 28 mai 1992. Elle a été initiée par la communauté de gens d'affaires du secteur privé et les forces vives du milieu, en étroite collaboration avec les organismes municipaux. Ses opérations officielles ont vu le jour au début de 1996. Elle a pour mission de FAVORISER L'ESSOR ÉCONOMIQUE DE NOTRE TERRITOIRE.

Lors de ses premières années d'implantation, ses activités se consacraient particulièrement au développement et à l'animation de la communauté d'affaires afin d'initier des occasions d'affaires, à consolider des entreprises en difficulté, à aider au démarrage de petites entreprises et à permettre à d'autres de prendre de l'expansion grâce à ses contacts, à son expertise et aux moyens financiers qui lui étaient confiés dans l'objectif de créer ou consolider des emplois locaux.

Le 8 juin 1998, elle s'est vue confier le rôle de mandataire du CLD de Montréal pour l'arrondissement Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles. Dès lors, elle s'est activée à mettre sur place une structure permanente ayant à remplir ses nouveaux mandats de développement de l'entrepreneuriat local.

En complémentarité avec sa mission, la SODEC RDP•PAT a précisé son rôle :

Aider et soutenir les **personnes**, les **entreprises** et les **organismes** locaux à créer,
à consolider et à faire progresser le milieu socio-économique
par l'emploi, dans le but de développer le mieux-être de la communauté.

Pour jouer correctement ce rôle, la SODEC RDP•PAT, doit réaliser les mandats suivants :

- **Animer et concerter les acteurs socio-économiques;**
- **Regrouper ou coordonner les services d'aide à l'entrepreneuriat;**
- **Elaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi;**
- **Elaborer une stratégie de développement de l'entrepreneuriat;**
- **Agir comme comité consultatif auprès des Centres locaux d'emploi;**
- **Mettre en place un comité de partenaires locaux.**

La Société offre, entre autres, les services conseils et de soutien aux entrepreneurs en les aidant à la réalisation de leur plan d'affaires, en effectuant de la recherche de financement et en offrant de la formation en entrepreneurship tout en faisant de la concertation et du maillage entre entreprises. Lorsque les besoins de la clientèle ne sont pas directement de son ressort, la SODEC RDP•PAT oriente et réfère ces personnes à d'autres services plus appropriés.